



ARRETE N° 08691 / MLA/DPAM du 09 AOUT 2021

proclamant les résultats des épreuves écrite et orale du module 5 "conduite de l'exploitation du navire" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) du 02 au 04 juin 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156423AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 5392 MLA du 17 mai 2021 modifié, arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et orale conduisant à l'obtention du module 5 « contrôle de l'exploitation du navire » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du lundi 17 au mardi 18 mai 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 02-2021/BCPC du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 5 "contrôle de l'exploitation du navire" du brevet de capitaine de pêche côtière - session d'examen n° 02-2021/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) du 02 juin 2021 au 04 juin 2021 inclus.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 5 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 18
Candidats présents : 14
Candidats absents : 4
Candidats admis : 14
Candidat ajourné : 0

ARMERO Manutea
FARE-BREDIN Raihere
FONG Nike, Teva
HIVA Mateo
JARILLO Manolo, Raimanu
KAPIKURA Poeanui
LO Bruno
LO Pascal
MAUI Nui, Kaheke
MOU-FAT Puaraiarii, Teotahi
TAVI Cédric
TEHEI Rodrigue
TOREA Kevin
VONBALOU Raiarii, Jordan

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

09 AOUT 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes

polynésiennes,
Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Catherine ROCHETEAU

Charles TARUTUARAI





ARRETE N° 08691 / MLA/DPAM du 09 AOUT 2021

proclamant les résultats des épreuves écrite et orale du module 5 "conduite de l'exploitation du navire" de la session d'examen conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) du 02 au 04 juin 2021 inclus.

LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

NOR :
DAM2156423AM

Ampliations :

PR-REG	2
MLA	1
DPAM	1
CMMPF	1

Lexpol :

VP-SGG
DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du Ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 4 juin 2018 modifié, portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 5392 MLA du 17 mai 2021 modifié, arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et orale conduisant à l'obtention du module 5 « contrôle de l'exploitation du navire » du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du lundi 17 au mardi 18 mai 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 8300 MLA du 28 juillet 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Huahine (ISLV), du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti), et du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti), à partir des mois de juin 2021 à juillet 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 02-2021/BCPC du 28 juillet 2021 de la commission d'examen réunie le mercredi 28 juillet 2021 à Papeete (Tahiti) ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie pour la délivrance du module 5 "contrôle de l'exploitation du navire" du brevet de capitaine de pêche côtière - session d'examen n° 02-2021/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) du 02 juin 2021 au 04 juin 2021 inclus.



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 5 « contrôle de l'exploitation du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 18
Candidats présents : 14
Candidats absents : 4
Candidats admis : 14
Candidat ajourné : 0

ARMERO Manutea
FARE-BREDIN Raihere
FONG Nike, Teva
HIVA Mateo
JARILLO Manolo, Raimanu
KAPIKURA Poeanui
LO Bruno
LO Pascal
MAUI Nui, Kaheke
MOU-FAT Puaraiarii, Teotahi
TAVI Cédric
TEHEI Rodrigue
TOREA Kevin
VONBALOU Raiarii, Jordan

Article 3. - La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

09 AOÛT 2021

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation




T. FENUAITI

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes
Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Charles TABUTUABU
Catherine ROCHETEAU

